



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

04/02/2013

Date d'affichage

13/02/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CHENIL SERVICE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la
commune de Pléhédel et la S.A Chenil Service sont liées par un contrat
concernant la fourrière animale.

Le contrat conclu pour la capture, le ramassage et le transport des
animaux errants et/ou dangereux est arrivé à échéance le 31 décembre
2012. Il est proposé de conclure un nouveau contrat pour une période
débutant au 1^{er} Janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, avec une tacite
reconduction trois fois par période de douze mois, sans que sa durée
totale n'excède 4 ans (fin le 31/12/2016).

Un montant par habitant de 1.027 €HT est proposé, soit 1 378.23
€HT pour 1 342 habitants et 1 648.37 €TTC pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au
renouvellement du contrat de Chenil Service.

Délibération n° 2013-1-1

Objet :

**Renouvellement
du contrat Chenil service**

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.
La convocation porte la date du 4 Février 2013.
Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

CONTRAT D'ENTRETIEN / CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le chauffage par le gaz installé dans l'église en 2010 nécessite un
entretien annuel. L'entreprise CIEL / CGV qui l'a installé nous a fait
parvenir une proposition de contrat de maintenance pour un montant de
390 € HT, soit 466,44 € TTC. Le nombre d'intervention est limité à 1
dans l'année. Le contrat peut être conclu pour une durée de 5 ans avec
reconduction tacite.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de CIEL /CGV pour un montant de
466,44 € TTC conformément au devis du 14 Décembre 2012.
- de prévoir les crédits concernant ce contrat au budget primitif
2013 à l'article 6156

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2013-1-3

Objet :
Fournitures scolaires 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

FOURNITURES SCOLAIRES 2013

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du
07 juillet 1983, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer
sur le montant de la participation de la Commune aux dépenses de
fournitures scolaires individuelles, collectives et pédagogiques pour 2013
(rappel 17,50 € par enfant en 2012) et leur communique les effectifs des
deux écoles au 1^{er} janvier 2013 :

Ecole Albert Camus : 97 élèves domiciliés à Pléhédel

Ecole du Sacré-Cœur : 42 élèves domiciliés à Pléhédel

D'autre part, une somme de 6 900,00 € avait été attribuée à
l'école Albert Camus au titre des fournitures scolaires collectives et
pédagogiques pour 2012.

Le Conseil Municipal maintient à l'unanimité le tarif de 17,50
€uros par élève domicilié sur la commune au titre des dépenses de
fournitures scolaires individuelles et fixe la somme de 7 000 €uros au titre
des fournitures scolaires collectives et pédagogiques, y compris une
somme de 100 €uros pour financer une partie du matériel utilisé par le
RASED lors de leurs interventions.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2013-1-4

Objet :
**Renouvellement
des contrats CAE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS CAE

Le Conseil Municipal avait autorisé la signature de deux
« Contrats d'Accompagnement à l'Emploi » pour les services de l'école
Albert Camus à compter du 19 septembre 2012 et pour la cantine
municipale à compter du 17 Septembre 2012.

Les contrats CAE de Madame Jocelyne FOUASSIER et de
Madame Brigitte JEGOU arrivent à échéance respectivement les 16 et 18
Mars 2013. Elles peuvent et souhaitent renouveler leur contrat pour 6
mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au
renouvellement de ces contrats CAE.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Département
des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Saint-Brieuc

**Commune de
PLÉHÉDEL**

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2013-1-5

Objet :

**Gratuité de la salle des
Fêtes pour l'école de
« cirque en flotte »**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

GRATUITE DE LA SALLE DES FETES

L'école de « cirque en flotte » s'est engagée, en partenariat avec
la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, à proposer deux
animations gratuites par an dans l'une des communes du territoire.

Cette année, le 16 mars, elle a lieu à Pléhédel et l'association
demande la gratuité de la salle des Fêtes à cette occasion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la
gratuité de la salle des fêtes le samedi 16 Mars 2013.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.
La convocation porte la date du 4 Février 2013.
Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

ZONE A ENJEUX SANITAIRES

Par délibération en date du 27 Novembre 2012, le Conseil
Communautaire a approuvé la délimitation de la zone à enjeux sanitaires.
Il appartient maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur
cette zone. Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la démarche de l'opération et son organisation,
- de valider la délimitation du périmètre de la zone à enjeux sanitaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la
démarche de l'opération mais demande :

- Soit que le périmètre soit élargi à tout le territoire communautaire
- Soit que la CCPG réserve ses aides à hauteur de 50% au territoire non aidé (zone blanche sur la carte).

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013

Délibération n° 2013-1-6

Objet :
Zone à enjeux sanitaires



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

04/02/2013

Date d'affichage

13/02/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	14
Votants	14

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

ADHESION AU CNAS POUR LES RETRAITES

En 2005, la Commune a adhéré au Comité National d'Action
Sociale pour permettre à ses agents de bénéficier d'avantages sociaux et
financiers tout au long de leur carrière. A l'heure de la retraite, ces
avantages s'arrêtent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'étendre cette adhésion aux
futurs retraités pour une cotisation annuelle de 134,58 € par agent de la
collectivité (soit 2 153,28 € par an).

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1
abstention émet un avis favorable à l'adhésion au CNAS pour les retraités
à compter du 1^{er} Janvier 2013.

Le Maire
Yvon LE PUT

Délibération n° 2013-1-7

Objet :

**Adhésion au CNAS pour
les agents retraités**

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

Délibération n° 2013-1-8

Objet :
**Effacement des réseaux
Basse tension et Eclairage
public : rue de l'Argoat**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'ARGOAT
BASSE TENSION / ECLAIRAGE PUBLIC

Par délibération en date du 30 Avril 2012, le Conseil Municipal a
prévu de réaliser l'effacement de réseaux Rue de l'Argoat : électrique,
éclairage public et téléphonique. Le Syndicat Départemental d'Electricité
assure la maîtrise d'ouvrage (sauf le câblage pour lequel c'est France
Télécom le maître d'ouvrage) et demande une participation à la
commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à
l'unanimité :

- **Le projet d'effacement des réseaux basse tension** de la Rue
de l'Argoat présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des
Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 42 000 € TTC et aux
conditions définies dans la convention « Travaux sur les réseaux de
distribution publique d'énergie électrique ».

Notre commune ayant transféré la compétence de base
« électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention
d'équipement : au taux de 25% calculé sur le montant TTC de la facture
payée à l'entreprise tel que défini dans la convention pré-citée et
conformément au règlement.

- **Le projet d'aménagement de l'éclairage public** Rue de
l'Argoat présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes
d'Armor pour un montant estimatif de 36 000 Euros TTC (*coût total des
travaux, majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre*) et aux conditions
définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le
cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 50% calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %, tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013



Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation

04/02/2013

Date d'affichage

13/02/2013

Nombre de conseillers

En exercice	14
Présents	14
Votants	14

Délibération n° 2013-1-9

Objet :

**Effacement du réseau
téléphonique :
rue de l'Argoat**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

La convocation porte la date du 4 Février 2013.

Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'ARGOAT
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Par délibération en date du 30 Avril 2012, le Conseil Municipal a
prévu de réaliser l'effacement de réseaux Rue de l'Argoat : électrique,
éclairage public et téléphonique. Le Syndicat Départemental d'Electricité
assure la maîtrise d'ouvrage (sauf le câblage pour lequel c'est France
Télécom le maître d'ouvrage) et demande une participation à la
commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à
l'unanimité de confier au Syndicat Départemental d'Electricité la
fourniture et la pose du **génie civil** du réseau de communication
électronique Rue de l'Argoat pour un montant de 11 000 € TTC et aux
conditions définies dans la convention « Travaux sur les infrastructures
de communication électronique ».

Notre commune ayant transféré cette compétence au Syndicat,
elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au
montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la
convention pré-citée et conformément au règlement.

Le câblage est fourni par France Télécom maître d'ouvrage de
cette prestation et facturé à la collectivité 18% du montant HT
correspondant. soit 1 200 €HT (1 435.20 TTC).

Le Maire
Yvon LE PUT



Département
des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Février 2013

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
04/02/2013

Date d'affichage
13/02/2013

Nombre de conseillers
En exercice 14
Présents 14
Votants 14

L'an deux mil treize,
le lundi onze février, à 20 heures et 00 minutes,
le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Yvon LE PUT, Maire.
La convocation porte la date du 4 Février 2013.
Publiée le 13 février 2013

Étaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, CLECH François, ROPERS Daniel,
DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE
CALVEZ Michel, LE BESCOND François, DAVAINÉ Didier,
RIVOAL-LOYARD Sonia, DAUPHIN-EVENNOU Isabelle, LE MEUR-
FONTON Catherine, TREUPEL Christelle.

Secrétaire de séance : RIVOAL-LOYARD Sonia est désignée secrétaire
de séance à l'unanimité.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR LE GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

Lors de la réunion annuelle du Groupement de Défense Sanitaire à
la Salle des Fêtes, un incident électrique n'a pas permis de chauffer la
Salle des Fêtes pendant la réunion du 17 Janvier 2013. Monsieur
SALAUN a demandé une réduction du tarif de la location de la salle.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui appliquer le tarif « été »
de la location, soit 195 €uros (au lieu de 225 €uros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à
l'application du tarif de 195 € pour la location de la salle des fêtes lors de
la réunion du 17 Janvier 2013.

Délibération n° 2013-1-10

Objet :
**Tarif de location de la Salle
des Fêtes pour le
Groupement
de Défense Sanitaire**

Le Maire
Yvon LE PUT

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 13/02/2013